



LETTRE DE L'AMPRO

N° 169 – FEVRIER 2025

1 - ASSEMBLEE GENERALE 2025

Le conseil d'administration vous invite à la **34^{ème} assemblée générale** de votre Amicale qui aura lieu le **mardi 18 mars 2025 à 9 h 30, salle Condé Espace à Condé-sur-Vire.**

Avec votre convocation, vous trouverez en annexe un bulletin d'inscription au repas et au transport par car que vous voudrez bien nous retourner impérativement avant le **3 mars 2025 (**)**. Merci de bien vouloir joindre votre chèque qui sera déposé en banque le 19 mars.

En cas d'impossibilité de participer, veuillez nous prévenir 48 heures à l'avance sinon nous serions dans l'obligation d'encaisser votre chèque.

Après le repas, nous aurons le spectacle de l'humoriste imitateur « CHATAIN » qui animera l'après-midi.

*Pour votre confort, nous souhaitons vous placer dans la salle avec vos amis . N'oubliez pas de nous indiquer sur le bulletin d'inscription le nom de votre regroupement (si vous êtes seul(e) précisez-le) (**)* Pour notre organisation, nous avons absolument besoin de connaître le nombre de participants au repas au plus tard le 3 mars (après cette date, nous pourrions être amenés à refuser votre inscription au repas).

2 - COTISATION 2025

Pour ceux qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 2025, il est rappelé que le règlement de celle-ci est obligatoire pour :

- continuer à recevoir la lettre de l'AMPRO
- adhérer à la mutuelle complémentaire maladie AMPRO/GROUPAMA
- assister à l'assemblée générale de l'AMPRO
- participer aux différentes activités de l'AMPRO (voyages, concours, sorties, spectacles ...)
- bénéficier des remises liées au timbre Générations Mouvement Aînés Ruraux (www.generationsmouvement50.org), dont la remise de GROUPAMA sur les contrats automobile et habitation.

Nous vous rappelons le montant de la cotisation annuelle : - Individuel ...13,00 € - Couple ...20,00 €

NB : Si vous réglez votre cotisation en nous adressant votre inscription à l'assemblée générale, merci d'établir deux chèques.

3 - COMMISSION MUTUELLE/ASSISTANCE

- Nous vous rappelons que :

Suite à une sortie d'hospitalisation ou à un décès vous pouvez bénéficier, si vous cotisez à notre mutuelle GROUPAMA , d'une aide ponctuelle assurée par « **GROUPAMA ASSISTANCE** ».

Chaque cas étant différent, c'est à vous ou à votre famille de contacter : **GROUPAMA ASSISTANCE – Tél. 01.45.16.66.73**

Attention – Cette aide de 2 heures par jour dans la limite de 20 heures au total, n'est accordée qu'une fois par an et par bénéficiaire.

- Nous vous joignons le nouveau tarif mutuelle (**en baisse**) recalculé suite à une nouvelle information de GROUPAMA.

4 - COMMISSION SORTIES ET CONCOURS

CONCOURS de PECHE - « Etangs du Val d'Aure - Livry » (route de Caumont l'Eventé – Caen)

Il aura lieu le jeudi 5 juin 2025 avec repas « rôtisserie » le midi

Pêche : 7 €

Repas : 8 €

Le concours se déroulera de 10 h à 12 h – Rendez-vous à 9 h 30

La pêche sera partagée entre les participants

L'après midi, les personnes qui le souhaitent pourront pêcher les truites survivantes ensuite, le verre de l'amitié sera offert vers 17 h 30.

Nous souhaitons que les inscriptions nous parviennent avant le **23 mai 2025**.

5 - COMMISSION VOYAGES

VOYAGES 2025

A ce jour, 32 personnes se sont inscrites pour la croisière sur le Rhin qui aura lieu du 6 au 11 septembre 2025.

VOYAGE 2026

Pour l'année 2026, nous allons vous proposer la Slovénie.

Plus petite que la Bretagne, entre Graz, Trieste, Venise et Zagreb, la Slovénie (ex Yougoslavie), est membre de l'Union Européenne depuis 2004.

Vous y découvrirez une nature splendide et préservée. Des lacs aux eaux cristallines, des réserves forestières, de gigantesques grottes karstiques, les panoramas grandioses des Alpes Juliennes qui rappellent la Bavière et les rives de l'Adriatique aux accents Vénitiens. Vous découvrirez aussi la tradition équestre des chevaux Lipizans à la robe blanche.

Ce voyage se fera en avril, circuit 8 jours/7nuits.

Le bulletin d'inscription, le prix et la date de ce voyage vous seront communiqués lors de la prochaine lettre.

6 - DECES

Nous avons appris avec peine le décès de :

- Roger MAUDOUIT décédé le 10 octobre 2024 (80 ans) – Condé
 - Bernard PILLEVESSE décédé le 24 novembre 2024 (86 ans) – Ducey
 - Jacqueline JAMES décédée le 10 décembre 2024 (74 ans) – Condé
 - Michel GARDIN décédé le 8 décembre 2024 (88 ans) – Condé
 - Michel GRENET décédé le 1er janvier 2025 (95 ans) – Ducey
 - Eliane GODET décédée le 8 janvier 2025 (88 ans) – Condé
 - Gérard GOUTIERE décédé le 11 janvier 2025 (85 ans) – Condé
- L'AMPRO renouvelle à leur famille ses très sincères et très vives condoléances.

**CONCOURS de PECHE - Jeudi 5 juin 2025
aux « Etangs du Val d'Aure à Livry**

**BULLETIN D'INSCRIPTION
(à nous retourner avant le 23 mai 2025)**

Mr..... Prénom :

Mme Prénom :

Adresse :

Inscrit : personne (s)

<u>Inscription:</u> .	Concours seulement	7 €/personne à régler sur place
	Concours plus repas	15 €/personne à régler sur place
	Repas seulement	8 €/personne à régler sur place

Préciser : Saucisse/frites ou Côte de porc/frites

Concours réservé aux membres de l'AMPRO - Ce bulletin d'inscription est à adresser à :

**AMPRO - Concours de pêche - B.P. 3 - 50890 - CONDE SUR VIRE
(Michel SURBLED - ☎ 02 33 56 94 97 - e-mail : ymsbd@orange.fr**

A le

Signature,

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Condé-sur-Vire, le 5 février 2025

Madame, Monsieur, Chers Sociétaires,

Vous êtes invités à assister à la 34ème assemblée générale de l'AMPRO qui se tiendra :

le mardi 18 mars 2025 à 9 h 30 - Salle « Condé Espace » à CONDE sur VIRE

Ordre du jour :

- Rapport d'activité et rapport financier,
- Renouvellement du tiers sortant,
- Réponses aux questions écrites.

A l'issue de la réunion statutaire :

- Intervention du représentant « GROUPAMA »
- Intervention de la gendarmerie

Après le repas, vers 15 h 30 l'humoriste imitateur « CHATAIN » animera l'après midi.

Comptant sur votre présence à cette journée de rencontre et d'information,

Veillez croire, Madame, Monsieur, Chers Sociétaires, à l'assurance de nos sentiments cordiaux et dévoués.

La Présidente,

Annie GAULARD

P.S. : Pour faciliter le déroulement de l'assemblée, nous demandons à chacun de respecter les horaires.

Merci de nous retourner, au plus tard le 3 mars 2025, le bulletin-réponse dûment complété et accompagné d'un chèque à l'ordre de AMPRO.

Pour les personnes qui prennent le car, pensez à noter votre heure de départ

✂-----

ASSEMBLEE GENERALE AMPRO du 18 MARS 2025

BULLETIN-REPONSE et CHEQUE à retourner pour le 3 mars au plus tard à :

Bernadette LEFEVRE
8, rue Saint Jean de Bréboeuf
50890 CONDE-sur-VIRE

Monsieur, Madame

Adresse

☎ : Nombre de personnes : (.....)

assisteront à l'assemblée	OUI	NON
prendront part au repas	OUI	NON
viendront à Condé par leurs propres moyens	OUI	NON

prendront le car à : (Mettre une croix dans la case correspondante)

Ducey (Rond point Place d'Etain)	départ 7 h 45	<input type="checkbox"/>
Avranches (Près de l'Eglise des Champs)	départ 8 h	<input type="checkbox"/>
La Colombe (Village le Bignon)	départ 8 h 25	<input type="checkbox"/>
Percy (Rond point central)	départ 8 h 30	<input type="checkbox"/>

Nous réglons par chèque, ci-joint, à l'ordre de l'AMPRO :

.....repas à	32,00 €/personne	=	€
.....place(s) de car à	8,00€/personne	=	€
soit un total de		=	€

En cas d'impossibilité de participer, veuillez nous prévenir 48 heures à l'avance sinon nous serions dans l'obligation d'encaisser votre chèque.

Pour votre confort, nous souhaitons vous placer dans la salle avec vos amis. Afin de vous donner satisfaction, indiquez-nous, ci-dessous, le nom de votre regroupement :

QUESTION(S) EVENTUELLE(S)



NOUVEAU TARIF
MUTUELLE COMPLEMENTAIRE SANTE
2025

Madame, Monsieur,

Nous vous indiquons ci-dessous les nouveaux tarifs mensuels pour l'année 2025

Ages	Formule d'adhésion	Cotisations	
		Contrat de base	Contrat optionnel
Plus de 67 ans	Individuel	107,94 €	119,32 €
Plus de 67 ans	Couple	215,88 €	238,64 €
Moins de 67 ans	Individuel	89,88 €	100,87 €
Moins de 67 ans	Couple	179,76 €	201,74 €

Nous restons à votre écoute pour toute question éventuelle concernant ces contrats de complémentaire santé.

LA COMMISSION MUTUELLE DE L'AMPRO